

**Mairie de Murinais**  
**40, place du souvenirs français**  
**38160 Murinais**

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 18 octobre 2021 à 19h00.**

Membre présent : Patrice Isérable (maire), René Matuissi (1<sup>er</sup> adjoint), Raphaël Reynaud (2<sup>ème</sup> adjoint), Frank Blache, Germaine Guillaubet, Christelle Miskulin, Annie Crinon, Yves Tilly, Davy Desportes, Loïc Frémont

Membre absente non excusé: Virginie Bernard

Suite à une lettre adressé au maire et lui demandant de mettre à l'ordre du jour d'un conseil municipale : les points suivants :

Information :

Réunion le mercredi 10 novembre à 14h30 : Mme Lisa Pierrice PFL et 2 conseillers régionaux (M. Mocellin et M.<Darley)

**1/ Point info sur le couvent**

**1,1 - Point précis et détaillé sur le coût de portage du couvent par le PFL**

726 096,46 euros au 31/12/2021

Date maximale de portage : 2 mai 2026 pour 763500 euros

**1,2 - Point sur les propositions du PFL concernant le couvent**

Proposition du PFL de prendre en charge les travaux de démolition

Le conseil municipale est entrain de réaliser une vidéo de présentation du couvent en indiquent qu'il y a plusieurs options : la totalité, des parties, possibilité de destruction d'une partie au nord (à vérifier)

Le film sera diffusé sur le site : [www.annonces des familles.fr](http://www.annonces des familles.fr)

Le film sera diffusé sur des sites d'annonces spécialisées dans les grands batiments.

Question pour la réunion du 10 novembre 2021 à la salle des fêtes :

- Quel réparations (du aux intempéries) le PFL peut prendre en charge (en faisant appel à leurs assurances) ?
- Comment diviser les batiments, la parcelle en vue d'une vente ?
  - Combien de logement peut-être fait dans les batiments ? Voir avec le SCOT Grenoblois.
  - Le PFL peut-il faire changer les zones constructibles ?
- Le PFL prend-il en charge la destruction des batiments ?
- Quelles solutions d'aides possibles par le département, la région, au nationale... si la commune doit payer les frais de portage à la date du 2 mai 2026 ?

Informations à chercher :

- Evaluation de la surface : 2,7 ha et 6000 m2 de plancher

1,3 - Point sur le possible risque d'endettement de la commune de Murinais si une vente n'est pas conclue lors de la fin du second contrat de portage

La commune a un emprunt sur 15 ans, remboursement 10 000 euros par an.

Solutions possibles

- Emprunter : quelle capacité d'emprunt la commune possède t-elle ? 30 % de 420 000 euro soit

120 000 euros

- Estimation du bâtiment de la cure pour la vente

**2/ Point info sur le projet de la mairie.**

2,1 - Point sur l'intérêt du projet

Cohérence dans l'aménagement du village

Construction de 2 logements dont les loyers permettra des recettes

La salle de mairie actuelle pourrait se transformer en salle de classe.

2,2 - Point précis sur le coût du projet

Plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de l'ancienne aumonerie :

627 969 euros H.T.

Subvention prévue : 502 375 euros

Participation de la commune : 125 594 euros

2,3 - Point sur le possible risque d'endettement de la commune de Murinais concernant la construction de la future mairie.

Voir ci-dessus

fin de séance : 20:20

Secrétaire de séance : M. Frémont Loïc